

Compte-rendu de l'AGA du 27 mai 2018

1. Mot de bienvenue et présentation des membres du CA

M. Claude Gagnon, président de l'APLK, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie d'avoir répondu en si grand nombre à l'invitation car la pérennité de l'Association pour la protection du lac Kénogami en dépend.

M. Gagnon présente donc les membres du CA de l'APLK présents à l'AGA :

M. Roger Michaud,
M. Jean-Yves Tremblay
Mme. Christine Boivin, Vice-Présidente
M. Claude Gagnon, Président
M. Claude Collard
M. Réjean Roy
Mme. Annick Laberge, Secrétaire- Trésorière
M. Alain St-Gelais

M. Gagnon en profite pour remercier les membres absents qui siègent également sur le CA :

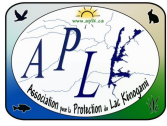
M. Pierre-Carl Laliberté
Mme. Hélène Lépine
M. Yves Truchon

Il remercie aussi le membre démissionnaire pour son implication et son dévouement :

M. Jean-Olivier Chassé

2. Ouverture sous le thème « La relève ça nous regarde tous », constatation de la régularité de la convocation et du quorum

M. Claude Gagnon ouvre la rencontre, Il constate la régularité de la convocation et s'assure que le quorum est atteint.



Association pour la protection du Lac Kénogami
APLK
www.aplk.ca

M. Gagnon, à titre de président de l'APLK, évoque l'importance de l'implication des membres sur le CA de l'APLK ainsi que des difficultés à prévoir au niveau du recrutement. Le bénévolat est essentiel à la survie de l'APLK, tant du côté du CA et des directeurs que de nos bénévoles du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL).

3. Nomination d'un président et secrétaire d'assemblée. R2018-05-27-01 AGA

M. Roger Boivin propose et M. Louis Pilote seconde que M. Claude Gagnon agisse comme président d'assemblée et Mme. Annick Laberge comme secrétaire d'assemblée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Adoption de l'ordre du jour. R2018-05-27-02 AGA

Il est proposé par Mme. Sylvie Brassard et secondé par M. Roger Villeneuve d'accepter l'ordre du jour proposé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 21 mai 2017. R2018-05-27-03 AGA

Il est proposé par M. Louis Pilote et secondé par M. Roger Boivin qu'on exempte de faire la lecture du PV de l'AGA du mai 2017 car il était disponible sur le site de l'APLK, et qu'on approuve ce dernier tel quel.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Suivi du procès-verbal de l'AGA du 21 mai 2017

6.1. Protection de la bande riveraine

Le niveau du lac Kénogami est stable et le centre hydrique se garde une grande marge de manœuvre. M. Claude Gagnon explique que le dossier de la bande riveraine évolue et qu'une rencontre est organisée par OBV Saguenay accompagnée par une employée de Ville Saguenay demain soir à 19h afin d'informer les citoyens de lac Kénogami. Ainsi, Ville Saguenay tente de négocier avec le ministère de l'environnement une nouvelle réglementation qui tiendra compte du niveau des hautes eaux découlant de l'abaissement



Association pour la protection du Lac Kénogami

APLK

www.aplk.ca

du niveau de gestion du lac de 115 pieds à 113.5 pieds suite au déluge en 1996. La loi sur la protection des rives et du littoral en vigueur depuis 1987 doit impérativement être mise en application. Le Ministère doit accepter la proposition. Dossier à suivre...

Concernant le vidangeage des fosses septiques, Mme. Christine Boivin intervient et explique que c'est M. Évans Claveau qui est responsable du dossier des fosses septiques auprès de Ville Saguenay. Ainsi, M. Claveau devrait soumettre un rapport sur la conformité des fosses septiques au lac Kénogami. M. Claude Gagnon donne l'exemple de la municipalité de Larouche qui a fait l'exercice de faire inspecter, aux frais de la municipalité, l'ensemble des fosses septiques sur son territoire. La municipalité de Larouche détient donc maintenant l'information (rapport de conformité) mais fait face à la difficulté de faire appliquer la réglementation et d'imposer aux citoyens l'obligation de rendre leur installation septique conforme.

De son côté Claude Collard mentionne qu'au Lac-St-Jean, les municipalités obligent les propriétaires ayant des installations qui ont plus de 20 ans à faire inspecter leur installation par un spécialiste, de fournir le dossier d'évaluation à la Ville et de procéder le cas échéant à la réfection de leur installation dans un délai fixé. Il a suivi un cas tout au long du processus au lac des Commissaires en 2017.

Une discussion sur l'érosion des berges et plus particulièrement sur l'érosion de l'île-aux-sables s'amorce sous les questionnements de M. Réjean Roy. Un membre propose de revenir plutôt à l'ordre du jour.

6.2. Code d'éthique des plaisanciers

Le lancement du code d'éthique des plaisanciers a eu lieu à l'été 2017. Il n'y a pas de projet de sensibilisation afin de promouvoir le code d'éthique pour l'été 2018 et pas d'investissement à ce niveau à Ville Saguenay.

L'APLK demande donc de s'associer avec le ROLK car l'organisme en question a un étudiant disponible sur une période de dix (10) semaines qui fera de la sensibilisation auprès des propriétaires riverains. L'étudiant pourrait donc également remettre la brochure et fournir de l'information sur le code d'éthique du Lac Kénogami.

7. Rapport de trésorerie R20128-05-27-4 AGA

M. Claude Gagnon annonce que l'APLK a reçu une subvention de six mille dollars (6000\$) pour ses activités de 2018. Il s'agit d'une subvention non-récurrente qui permettra à l'APLK de poursuivre ses activités pendant au moins deux années de plus si jamais l'aide financière n'était plus disponible à l'avenir.

M. Claude Gagnon présente également les états financiers de l'APLK. M. Gagnon explique que le solde bancaire de l'APLK est plus élevé que le budget car le coût auprès du Ministère pour l'analyse des résultats des échantillons d'eau a diminué (RSVL). De plus, l'APLK a



Association pour la protection du Lac Kénogami

APLK

www.aplk.ca

fait des économies en 2017 dû à des retards à débiter la saison au RSVL : nous avons procédé uniquement à la prise de 2 échantillons d'eau. De plus nous avons bénéficié d'une réduction sur les coûts d'analyse en 2017 et 2018.

Voici les détails du rapport de trésorerie (états financiers mai 2017 à avril 2018) :

<u>APLK</u>	
ACTIF	
ENCAISSE	9 358,59 \$
Subvention à recevoir V.Sag.	6 000,00\$
IMMOBILISATION	
Projecteur	498,38 \$
	15 856,97 \$
PASSIF	
FOURNISSEURS À PAYER	0,00 \$
CHÈQUES CIRCULATIONS	0,00 \$
	0,00 \$
AVOIR NET	15 856,97 \$

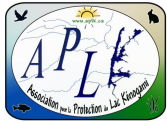
L'acceptation du rapport de la trésorière est proposée et approuvée à l'unanimité.

8. Rapport du Président et autres membres du CA R2018-05-27-5 AGA

Durant la période de mai 2017 à mai 2018, il y eu huit (8) rencontres du CA de l'APLK et 12 résolutions. M. Claude Gagnon a été présent à quatre (4) rencontres du CBLK.

M. Claude Collard a assisté à l'ensemble des rencontres de l'APLK et a pris en charge toutes les activités du RSVL. Il a dû effectuer les prises d'échantillon d'eau et les relevés de transparence aux stations 25B et 82A à Larouche suite à la démission d'un bénévole. M. Collard a suivi le dossier « fosse septique » au LSJ et publié 2 articles dans le Journal Au Courant du Lac. Il a également remplacé Mme. Hélène Lépine (non disponible) dans une réunion Multi-Ressources à Ville Saguenay.

Le rapport d'activité du président et des membres du C.A. sont proposés et approuvés à l'unanimité.



9. Réseau Volontaire de surveillance des lacs (RSVL)

M. Collard explique qu'il s'est occupé du RSVL suite à la démission de M. Jean-Olivier Chassé qui n'arrivait pas à remplir le mandat pour des raisons personnelles et par manque de temps. M. Collard a donc dû s'occuper d'une dizaine de lectures de transparence de l'eau ainsi que la saisie de l'information dans le système informatique. Il remercie également les bénévoles qui s'occupent d'obtenir les échantillons et note la difficulté de recrutement de nouveaux bénévoles pour le RSVL.

10. Dossier des aires protégées

M. Gagnon souligne le travail de M. Yves Truchon (absent) à la TLGIRT et M. Claude Collard dans le dossier des aires protégées et de l'exploitation forestière au pourtour du lac Kénogami. Ils ont eu 3 rencontres avec le ministère et plus de 8 rencontres en tout dans ce dossier. M. Collard et M. Truchon tentent de savoir si l'aire protégée au sud du Lac Kénogami est réellement une *zone projetée* ou seulement à l'étape de *territoire d'intérêt*, à suivre...

11. Implication et reconnaissance de l'APLK dans la communauté, difficultés vécues tant au recrutement qu'au fonctionnement à l'exécutif et conséquences en cas de cessation des activités de l'association.

Au mois de novembre, l'APLK a organisé une soirée de reconnaissance des bénévoles. C'était la première fois que l'APLK tenait une soirée afin de remercier les bénévoles du RSVL pour leur implication. L'événement a été grandement apprécié tant par les bénévoles du RSVL que par les membres du CA de l'APLK.

M. Claude Gagnon souligne que l'APLK a nommé M. Claude Collard en tant que Bénévole de l'Année et qu'il recevra son prix lors de la soirée des bénévoles.

12. Élections (nomination d'un président et secrétaire d'élections) R2018-05-27-6 AGA

M. Claude Gagnon propose M. Louis Pilote comme président d'élections. Il accepte.

M. Louis Pilote propose Mme. Sylvie Brassard comme secrétaire d'élections. Elle accepte.

Proposition adoptée à l'unanimité.

En résumé quatre (4) nouveaux membres complètent l'équipe en place : M. Claude Belley, M. Michel Bergeron, Mme Hélène Gravel et M. Éric Arseneault.

Le compte-rendu des élections est présenté en annexe B.



13. Varia

13.1.ROLK

Mme. Sylvie Brassard explique le rôle du ROLK en tant qu'organisme qui chapeaute 14 groupes du réseau des organismes au lac Kénogami. Elle mentionne que c'est le ROLK qui supporte le dossier de La Chapelle et que les rénovations débiteront à l'automne 2018. Le ROLK a une équipe de bénévoles ainsi qu'un employé permanent pour la période estivale. Le ROLK occupe le local à côté du Dépanneur Le Baladeur et que le ROLK organisera la Fête de la Saint Jean Baptiste. En collaboration avec l'UQAC, le ROLK offrira également des ateliers aux jeunes sur des sujets variés.

13.2. Inondations

Suite aux inondations du printemps 2017 dans la région de Montréal, M. Roger Villeneuve se questionne sur la règlementation au lac Kénogami et l'indemnisation en cas d'inondations. L'APLK réfère M. Villeneuve à Ville Saguenay.

13.3. 4 suggestions

M. Vigneault propose des dossiers tels que l'éclairage à Lac Kénogami, le nettoyage des berges au printemps ainsi que la signalisation. L'APLK juge que les suggestions devraient être soumises à Ville Saguenay car celles-ci dépassent largement le mandat de l'association.

14. Remerciements et levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Gagnon, remercie les membres de s'être présentés et d'être venus démontrer leur soutien / appui à l'APLK. Il demande aux membres élus de rester quelques minutes de plus pour obtenir les coordonnées des nouveaux membres.

La levée de l'assemblée est proposée par M. Claude Collard et secondé par Mme. Christine Boivin.

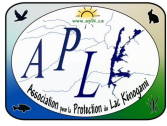
La rencontre se termine à 11h50.



Association pour la protection du Lac Kénogami
APLK
www.aplk.ca

ANNEXE A : AGA 2018 Présences

Arseneault, Éric
Belley, Claude
Bergeron, Michel
Bernier, Yves
Blanchette, Alain
Boivin, Christine
Boivin, Roger
Brassard, Sylvie
Collard, Claude
Dionne, Alain
Dufour, Guy
Fortin, Johanne
Gagnon, Claude
Gravel, Hélène
Hardy, Jacqueline
Laberge, Annick
Lespérance, Monique
Maltais, Lily
Martel, Réjean
Michaud, Roger
Normandin, Wellie
Roy, Réjean
St. Gelais, Alain
Thiffault, Mario
Tremblay, Carmen
Tremblay, Jean-Yves
Villeneuve, Roger



Annexe B : Compte-Rendu des Élections

AGA de l'APLK 27 mai 2018 P.V. Élection

12- Élection au conseil d'administration de l'APLK :

Le président Claude Gagnon demande aux membres de nommer deux personnes pour présider et prendre les notes pour les élections au CA de l'APLK.

Louis Pilote est nommé président d'élection

Sylvie Brassard et nommé secrétaire d'élection

1. Le président d'élection demande aux membres du CA de se présenter et de mentionner leur intérêt pour la prochaine année.

Roger Michaud administrateur : oui pour un an

Christine Boivin vice-présidente : oui

Réjean Roy administrateur : oui

Jean-Yves Tremblay administrateur : non

Alain St-Gelais administrateur, site web : oui

Claude Collard, administrateur : oui

Anick Laberge, secrétaire, trésorière : non

Hélène Lépine, administratrice : absente. Claude Gagnon présente sa candidature par procuration verbale

Claude Gagnon, président : oui mais ne peut prendre la présidence pour le prochain mandat

Yves Truchon, administrateur : oui

Huit anciens administrateurs sur douze acceptent de continuer. Quatre postes sont disponibles :

2. Proposition pour combler les 4 postes manquants :

Jean-Yves Tremblay propose Claude Belley

Christine Boivin propose Michel Bergeron

Christine Boivin propose Hélène Gravel

Roger Villeneuve propose Éric Arseneault

Vérification de leur intérêt : les 4 personnes acceptent d'être membre du CA de l'APLK et sont élues à l'unanimité.

Les postes étant comblés, le président d'élection déclare les élections terminées et souhaite bonne chance à l'équipe.

Retour à l'assemblée générale.

Sylvie Brassard, secrétaire.